

RAPPORT FINANCIER

Présenté par Mme Elisabeth MARQUET
Trésorière de l'Association

En ma qualité de trésorière de l'Association des Maires, j'ai le privilège de vous présenter les chiffres du bilan et du compte de résultat 2014.

Contrairement à l'an passé, l'exercice comptable 2014 se termine par un résultat positif de 5 988,19 € qui vient renforcer les fonds propres de l'Association, lesquels s'élèvent désormais à 68 492,42 €.

Vous trouverez dans la plaquette qui vous a été remise à l'entrée le relevé des chiffres clés des comptes 2014, que je vais rapidement évoquer avec vous.

La première constatation qui s'impose est une baisse des charges de l'Association (-2,58 %) avec, en corollaire, une augmentation des produits (+2,46 %).

Cette conjonction vertueuse mérite quelques explications qui en précisent la portée.

L'augmentation des produits est surtout liée à des subventions obtenues sur des opérations de partenariat ponctuelles (Universités des Maires et Guide du Budget avec Mairie 2000) qui s'équilibrent avec des dépenses également nouvelles.

La véritable explication du résultat positif réside surtout dans la réduction de certaines charges de l'Association (frais d'organisation de l'assemblée générale, changement de matériel de reprographie et surtout disparition de la taxe sur les salaires qui pesait pour plus de 3 000 € sur les dépenses de l'Association).

Rappelons que cette disparition est liée à un élargissement de l'abattement à la base sur les salaires imposés.

Je souhaiterais ensuite évoquer avec vous quelques chiffres significatifs de l'activité de l'Association :

- le principal poste de dépenses, et la principale richesse aussi, est constitué par les frais de personnel (126 589,22 €) en augmentation légère de 1,77 % par rapport à 2013, et qui représentent 41 % du total des charges.

- vient ensuite le reversement à l'Association des Maires de France de la part de cotisations perçue pour son compte par notre association départementale auprès des communes et EPCI adhérents (102 682 € en augmentation de 0,7 % par rapport à 2013), dont il faut déduire la remise de trésorerie accordée pour le versement anticipé à l'association nationale (7 701,15 €).

- les frais d'organisation de manifestations (Assemblée Générale, Congrès des Maires de France, Mariannes du Civisme) représentent un total de 11 690 €, compensés en 2014 presque totalement (11 240 €) par les aides des partenaires et les participations demandées aux élus.

- le coût des actions de formations des élus est en nette progression par rapport à 2013 (20 950,78 € au lieu de 13 392,04 €) mais cet écart s'explique par l'accueil des nouveaux élus (notamment les Universités des Maires) financé partiellement par des subventions et des participations demandées aux élus, à hauteur de 8 409 € (2 206 € en 2013).

- signalons enfin le poste de dépenses consacré aux impôts acquittés par l'Association qui s'élève à 4 027 € (au lieu de 7 163,21 € en 2013). Il faut y voir l'impact déjà signalé de l'abattement de taxe sur les salaires.

En ce qui concerne les produits, l'essentiel en est assuré bien évidemment par les cotisations (265 641,44 €) qui représentent près de 86 % des produits.

La subvention départementale (15 000 €) reste un élément très important pour l'équilibrage de notre budget et sa baisse programmée pour 2015 devra être compensée. A ce titre, je tiens à remercier les partenaires de l'Association qui, par leur aide conséquente (6 500 € en 2014) nous permettent d'assurer nos missions d'animation et de formation au service de nos adhérents.

Avant de procéder au vote de l'assemblée générale sur ces comptes, je laisse la parole à M. Jean-Christophe PIERRES, Commissaire aux Comptes de l'Association, qui va attester devant vous de la sincérité des chiffres qui vous ont été exposés.

(Après l'exposé de M. PIERRES, demander s'il y a des questions et procéder au vote)

PROPOSITIONS POUR 2015

Le budget prévisionnel s'équilibre à 226 827 € en évolution sensible par rapport à 2014 (209 596,36 €).

Cette différence s'explique par la budgétisation de deux dépenses importantes, compensées par des recettes également importantes :

- le voyage des élus à Bruxelles, en Octobre 2015, à hauteur de 17 000 € en dépenses et 15 000 € en recettes (participation des élus).

- l'édition de l'annuaire des Maires, à hauteur de 9 500 € (auxquels s'ajoutent les frais d'envoi et de communication chiffrés à environ 3 000 €) et 12 500 € de recettes.

En ce qui concerne les recettes, leur progression est limitée en dehors des opérations exceptionnelles signalées plus haut et le conseil d'administration a décidé en conséquence de garder en 2015, pour les communes un taux identique à celui de 2014, soit 0,348 € par habitant et pour les EPCI, une augmentation très faible de 0,21 % soit 0,0471 € par habitant. Ces cotisations sont calculées sur la base des chiffres de recensement du 1^{er} Janvier 2015, publiés au Journal Officiel.

Vous retrouverez le rappel de ces chiffres de cotisation en page 4 de la plaquette qui vous a été remise.

(Demander s'il y a des questions et procéder au vote)